

TERMES DE REFERENCE

**En vue du recrutement d'un(e) Consultant (e)
Pour l'adaptation des guides du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour les
soins de santé aux femmes victimes de violences avec une approche interculturelle et de
Genre.**

Activité R1. A1

Projet : Amélioration de l'assistance aux femmes victimes de violence basée sur le genre dans les services de la santé publique, en accordant une attention particulière à l'inclusion des femmes migrantes, en promouvant l'approche genre et interculturelle. 19PC023

Convention de partenariat signée en janvier 2021 entre le ministère de la santé et l'association medicus Mundi sur.

Financé par AEXCID : Agence Estrémadure de Coopération au Développement.

I. INTRODUCTION

L'association Medicus Mundi sur, en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale représenté par La Direction de la Population, et la Direction Régionale de la Santé à Tanger Tétouan Al-Hoceima, mène le projet « Amélioration de l'assistance aux femmes victimes de violence basée sur le genre dans les services de la santé publique, en accordant une attention particulière à l'inclusion des femmes migrantes, en promouvant l'approche genre et interculturelle ».

Financé par l'AEXCID, ce projet vise à promouvoir les droits des femmes au Maroc à travers des actions de prévention contre la violence basée sur le Genre, et l'assistance aux femmes et filles marocaines et migrantes victimes de ce type de violence.

Ce projet est basé sur l'accompagnement des acteurs locaux, premièrement, en matière de renforcement du système de santé public marocain pour garantir sa capacité à s'adapter aux différents utilisateurs et promouvoir l'offre de soins de qualité. Au même temps, les compétences de la société civile et les titulaires de droits sont renforcés afin de créer des synergies d'action qui contribuent à atteindre l'objectif global de l'intervention.

II. CONTEXTE

Au Maroc, le renforcement de l'égalité entre les sexes et l'introduction de la dimension genre dans les politiques publiques s'inscrit dans la dynamique de consolidation du processus démocratique, la promotion des Droits de l'Homme et en particulier les droits de la femme et l'amélioration des indicateurs de développement humain.

Dans ce cadre, le Ministère de la Santé et de la protection sociale a institutionnalisé en 2017 le programme national de la santé pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence. L'amélioration de la qualité de la prise en charge sanitaire y compris psychologique, aussi bien curative que préventive figure parmi les objectifs recherchés par le plan d'action de ce programme. D'autant plus qu'il est reconnu que les structures de santé sont souvent la première destination d'une femme ou d'un enfant victime de violence, soigner leurs lésions physiques et psychiques restent une priorité avant de se lancer dans des éventuelles poursuites judiciaires.

Dans le cadre de ce programme, le Ministère de la Santé et de la protection sociale a pu mettre au niveau national 113 unités intégrées pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences. Dont 13 sont implanté au niveau des Hôpitaux de la région de Tanger-Tétouan Al Hoceima. La mission de ces unités est d'assurer une prise en charge intégrée, globale et multidisciplinaire, médicale et psychologique des femmes et enfants victimes de violence. Les femmes victimes de violence ont le droit de bénéficier d'une prise en charge complète dont le certificat médical gratuitement par l'unité. Celles-ci se chargent également de faciliter les procédures administratives et l'accompagnement de la victime au sein de l'hôpital pour lui prodiguer les soins nécessaires mais également le travail d'orientation des victimes vers les cellules de la justice, de la police ainsi que les ONG actives dans le domaine de la protection et le soutien des femmes victimes de violence. Le fonctionnement de ces unités est assuré par une équipe pluridisciplinaire tel que stipulé par la loi 103-13 et son décret d'application.

Dans ce contexte et en vue de renforcer la lutte contre les violences basées sur le genre, le programme national de la santé pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences grâce à l'appui

2 *Termes de référence pour l'adaptation des guides du Ministère de la Santé et de la protection sociale pour les soins de santé aux femmes victimes de violences avec une approche interculturelle et de Genre*

de ses partenaires et dans le souci d’assurer un accès universel des populations vulnérables à un paquet de service essentiels de qualité et équitable selon les orientations internationales a élaboré des guides de référence des normes et standards pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence. Les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge ont besoin de directives par rapport à l’approche interculturelle et du genre en matière de prise en charge des femmes et enfants victime de violence fondée sur le genre chez les migrantes.

III. OBJECTIFS

L'objectif Général :

Promouvoir les droits des femmes au Maroc à travers le renforcement des services de santé offerts aux femmes et enfants victimes de violence avec une approche interculturelle et de genre.

Les Objectifs spécifiques :

- Adapter la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences avec une approche interculturelle et de Genre ;
- Renforcer les capacités des professionnelles de la santé en matière des normes et standards de la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence ;
- Améliorer l'accès aux services de santé offerts aux femmes et enfants migrants victimes de violence ;

IV. ANTECEDENTS ET DOMAINE D'INTERVENTION

Medicus Mundi Sur est une organisation spécialisée dans le domaine de la coopération sanitaire qui développe des projets de coopération dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

L'Organisation a commencé son activité au Maroc en 1996, après avoir concentré la plupart de ses activités dans la région nord du pays, il a également travaillé dans d'autres régions telles que l'Oriental, Taza Taounat et Souss Massa, son travail s'est concentré dans le secteur de la santé maternelle et infantile, de la santé sexuelle et reproductive, communautaire et professionnelle.

Au cours de plus de 20 ans de coopération avec le ministère marocain de la Santé, à travers 22 interventions entre projets, programmes et accords, MMSur a pu contribuer à la formation de 8350 professionnels de santé sur diverses problématiques liées à la santé maternelle et infantile et sexuelle et santé reproductive, 5 guides de référence et modules de formation sur les questions liées à la santé communautaire ont été élaborés et 50 centres de santé ruraux et périurbains ont également été construits et équipés, et le Ministère a été équipé de 11 ambulances.

V. JUSTIFICATION

Le Programme national de la Santé pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence à revu en 2018 et en 2019 respectivement ses guides sur les normes et standards pour une prise en charge de qualité des enfants et des femmes victimes de violence. Les guides approchent une conduite à tenir pour la prise en charge de qualité de la violence, mais reste un effort à faire pour approfondir la

3 *Termes de référence pour l'adaptation des guides du Ministère de la Santé et de la protection sociale pour les soins de santé aux femmes victimes de violences avec une approche interculturelle et de Genre*

prise en compte de l'interculturalité dans cette prise en charge médico-psychologique dont doit bénéficier toute victime dont celles en situation de mobilité pour être capable d'affronter les conséquences de l'acte de violence subie et être capable d'en faire face et sortir du cercle vicieux de la violence.

La violence sexiste (VBG) est un problème de santé publique dont souffrent une bonne catégorie de la population, c'est aussi vrai pour les femmes et enfants migrants pour qui en plus l'accès aux unités de prise en charge des victimes de violence dans les hôpitaux reste limité par méconnaissance de l'existence de ces services dans le système marocain.

En outre, les femmes migrantes sont confrontées à des barrières linguistiques et culturelles, ce qui rend difficile la communication avec les prestataires de services, qui n'ont pas été suffisamment formés à l'accueil et à la prise en charge des usagers en prenant en compte l'approche interculturelle.

VI. LIVRABLES ATTENDUS

- a. Un Compte rendu de réunions de partage et de validation des contenues auprès d'un comité de personnes ressources principalement du Ministère de la Santé.
- b. Deux guides de référence comportant directives par rapport à l'approche interculturelle et du genre en matière de prise en charge des femmes et enfants victime de violence fondée sur le genre chez les migrantes en format numérique ;
- c. Un rapport final sur le déroulement de la mission ;

VII. DUREE DE LA CONSULTATION

Deux mois depuis la date de signature du contrat. Une prolongation de 15 jours pourra être octroyée en cas de besoin.

VIII. LE PROFIL DU CONSULTANT :

Profil du consultant :

La/le consultant(e) doit avoir les compétences et les qualifications suivantes :

- Expérience prouvée élaboration et/ou adaptation des guides de bonne pratiques ;
- Avoir effectué des travaux similaires au profit de femmes et enfants en situation de vulnérabilité;
- Expérience confirmée dans le domaine de la santé, droit humain, genre, lutte contre la violence et migration.
- Disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et relationnelle ;
- Disposer de solides compétences en communication orale et écrite en français.

Atouts particuliers

- Connaître l'organisation du système de santé marocain.

IX. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- a) Afin de répondre aux objectifs de la consultation, le(a) consultant(e) doit élaborer une note méthodologique qui résume la démarche et les étapes de la conception des livrables ;

- b) Après validation de cette note par un comité technique constitué par des membres de la Direction de la Population et Medicus Mundi, le(a) consultant(e) doit animer un atelier d'échange avec des représentants du ministère de la santé et de la protection sociale. La présence des représentants de la société civile est souhaitable ;
- c) Le consultant doit travailler sur l'élaboration du contenu selon les idées récoltés lors de la réunion d'échange, et envoyer un Draft au comité responsable de cette activité dans un délai de 30 jours après la réunion d'échange; Le comité va envoyer son feedback au consultant pour amélioration et finalisation dans un délai de 10 jours ;
- d) La version finale sera validée dans une réunion de restitution après apport des rectifications au Draft;

X. SUPERVISION DE LA CONSULTATION

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres de la Direction de la Population et de l'association medicus mundi. Ce comité se chargera également de la validation des livrables.

XI. ETHIQUE DE LA CONSULTATION

Le(a) consultant(e) doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

XII. DOSSIER DE L'OFFRE

- La proposition technique sous forme de Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation;
- CV détaillé de l'expert(e) ou l'équipe experte;
- Calendrier d'exécution;
- Proposition financière.

Il est souhaitable d'y joindre également des attestations ou lettres de recommandations.

XIII. PRESENTATION DE PROPOSITION TECHNIQUE

L'équipe consultante doit adresser, **au plus tard le 17 Avril 2022**, une lettre de candidature par voie électronique adressée à :

- Mme Jawhara hajaj : Représentante de Medicus Mundi Sur au Maroc ;
- Dr Samira Harchaoui : Responsable de l'unité de lutte contre les violences fondée sur le Genre à la Direction de la Population - Ministère de la santé et de la protection sociale.

Aux adresses mail suivantes :

jawharahajaj@medicusmundisur.org

sharchaoui@sante.gov.ma